

PIE

COMMUNE DE MARTIGNY



VILLE DE
MARTIGNY

APPROBATION DU PLAN DE QUARTIER « AUX CHAMPS NEUFS »

Extrait du dossier

Dossier communal : 2020-13

Requérant : ALPA Sàrl

Objet : construction de 3 bâtiments d'habitat collectif

Parcelles : 1192, 1196, 1199, 3660 et 7689

Vu les faits suivants

1. Règlement communal des constructions et des zones

Le Conseil d'Etat a homologué le 23 janvier 2013 le Règlement communal des constructions et des zones.

Le projet se situe dans la zone à bâtir habitat collectif B (R3).

2. Enquête publique

Le plan de quartier « Aux Champs Neufs » est paru dans le Bulletin officiel n°10 du 6 mars 2020.

A. Le dossier du plan de quartier « Aux Champs Neufs » comporte les pièces suivantes :

- Rapport 47 OAT, V 2.2 – Février 2020
- Règlement du plan de quartier, V 2.2 – Février 2020
- Plan n° 1 : état existant & infrastructures
- Plan n° 2 : plan de quartier
- Plan n° 3 : gabarits
- Plan n° 4 : plan d'illustration niv 0
- Plan n° 5 : plan d'illustration niv -1
- Plan n° 6 : plan d'illustration étage type
- Plan n° 7 : plan d'illustration attique
- Plan n° 8 : coupes élévations

2. Les frais de la présente décision de **Frs. 1'000.-** sont à la charge du requérant.
3. La présente décision est notifiée au requérant :

**ALPA URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE SÀRL
AVENUE DE LA FUSION 2
1920 MARTIGNY**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat.
Le recours doit être déposé en autant de doubles qu'il y a d'intéressés, dans les trente jours
dès la notification de la décision.

Le mémoire doit contenir un exposé concis des faits ainsi que des motifs accompagnés des
moyens de preuve et des conclusions. Il sera daté et signé par le recourant ou son
mandataire.

La décision attaquée et les documents servants de moyens de preuve, en possession du
recourant, seront joints au mémoire.

COMMUNE DE MARTIGNY



Approuvée par le Conseil municipal le 26 mai 2020

Le Secrétaire

Olivier DELY

La Présidente

Anne-Laure COUCHEPIN VOUILLOZ

Notifié sous pli recommandé le 9 juin 2020